



COMMUNE
de
MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°47 du 23.11.2018, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Mme Isabelle Gavillet et M. Bernard Pittet

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 77 citoyennes et citoyens à 19h30 au café de la Parqueterie à Mézières.

Majorité : La majorité est de 39.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 avril 2018 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté au pilier public, sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Budget 2019
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissements
 - 2.2.1. Entretien écoles
 - 2.2.2. Routes
 - 2.2.2.1. Aménagement chemin piétonnier Pré du Château – La Jambonnière
 - 2.2.2.2. Réfection chemin du Tremblex
 - 2.2.2.3. Aménagement trottoirs et abri bus
 - 2.2.3. Réseau d'eau
 - 2.2.3.1. Pose d'une hydrante au lieu-dit Montjoret
 - 2.2.3.2. Connexion des réseaux d'eau de Berlens et Mézières
 - 2.2.3.3. Gainage de conduites sous la route cantonale
 - 2.2.3.4. Mise en séparatif sous le chemin piétonnier au Vugy
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation du budget de fonctionnement
 - 2.5. Approbation du budget d'investissements
3. Approbation de l'organe de révision pour la période 2019 à 2021
4. Informations concernant nos écoles
5. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée.

Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : Mme Isabelle Gavillet et M. Bernard Pittet.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 avril 2018

Le procès-verbal a été affiché aux piliers publics, placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il n'est pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté à la majorité (2 abstentions).

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Budget 2019

Présentation par M. Eric Girardin

2.1 Fonctionnement

	CHAPITRE	BUDGET 2019		BUDGET 2018	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	331'020.00	51'620.00	311'920.00	51'620.00
1	Ordre public	68'954.80	31'000.00	60'275.80	28'000.00
2	Enseignement et formation	1'236'592.00		1'087'033.47	5'000.00
3	Culte, culture, loisirs	88'165.35	22'000.00	88'710.45	22'000.00
4	Santé	448'413.25	5'000.00	381'464.65	5'000.00
5	Affaires sociales	549'610.80	69'100.00	510'528.20	51'100.00
6	Transports et communications	232'007.00	41'500.00	215'974.00	30'000.00
7	Protection et aménagement	454'659.90	436'950.00	447'494.90	434'800.00
8	Economie	6'320.00	2'300.00	6'020.00	2'300.00
9	Finances et impôts	363'670.65	2'961'498.00	415'848.00	2'903'565.70
	Récapitulatif	3'779'413.75	3'620'968.00	3'525'269.47	3'533'385.70
	Excédent de charges	158'445.75			

Administration

11'000.- de plus pour l'informatique communale : 7'000.- pour les Ipad du Conseil communal qui a décidé d'abolir le papier et qui appartiendront à la commune et non aux conseillers + 4'000.- de logiciel métier.

Ordre public

5'000.- de plus pour le service des curatelles, qui est une charge liée au niveau du district.

Enseignement et formation

122'000.- de plus pour le cycle scolaire obligatoire.

22'000.- pour les écoles spécialisées.

Culte, culture, loisirs

Pas de commentaire particulier.

Santé

66'000.- de charges liées en plus, dont 9'000.- pour les hôpitaux, 31'000.- pour les homes médicalisés et 26'000.- pour les services ambulatoires.

L'augmentation des charges liées (enseignement et santé) est essentiellement due à l'effet Siviriez. Jusqu'à l'an dernier, Siviriez participait jusqu'à 21% aux charges globales du district. Maintenant, le pourcentage est tombé à 8%. Les 13% restants ont dû être partagés entre les 19 communes de la Glâne.

Affaires sociales

10'000.- de plus pour notre accueil extra-scolaire essentiellement dû au nombre de repas supplémentaires, avec la TVA, chose nouvelle.

27'400.- de plus pour la part cantonale aux institutions d'invalidité.

8'000.- de plus pour la structure pour la petite enfance (ABMG).

5'000.- de moins pour l'aide sociale.

Transports et communications

8'000.- : Achats matériels

3'500.- : Matériel divers pour l'édilité

Protection et aménagement

3'500.- de plus pour la participation à la Step.

13'000.- de moins pour les déchets. Il y a un meilleur tri des déchets, donc moins de tonnage. À noter aussi que nous sommes soumis à la TVA, mais elle n'est pas répercutée sur la taxe au poids.

5'000.- de plus pour l'aménagement régional.

1'000.- de moins pour la participation cantonale à l'office du tourisme.

Economie

Pas de commentaire

Finances et impôts

50'000.- de plus pour les impôts sur le revenu.

10'000.- de plus pour les impôts sur la fortune.

15'000.- de plus pour les impôts à la source.

10'000.- en plus pour les impôts sur les mutations.

30'000.- en moins pour les prestations en capital.

15'000.- de moins pour l'intérêt des dettes (remboursements).

27'700.- de moins pour l'amortissement légal (amortissement du bâtiment communal).

30'000.- de moins au niveau de l'entretien du bâtiment communal.

Conclusion

Mis à part les 11'000.- pour l'informatique et 11'000.- pour du matériel édilité, le budget est un copié-collé par rapport à l'an dernier. Les charges liées à la hausse de plus de 146'000.- sont responsables du résultat de ce budget de fonctionnement.

Questions ou remarques

Aucune question.

2.2 Investissements

	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION		
Frais de mensuration (report)	12'100.00	
ORDRE PUBLIC		
Acquisition d'un camion-échelle (report)	37'000.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Remplacement fenêtres école de Berlens	15'000.00	
TRANSPORT ET COMMUNICATION		
Réfection routes communales (report)	50'000.00	
Réfection routes communales (report)	37'000.00	
Aménagement chemin piétonnier	157'000.00	
Aménagement trottoir et bordures abri bus	40'000.00	
Réfection route du Tremblex	25'000.00	
APPROVISIONNEMENT EN EAU		
Adduction eau Gagec (report)	12'500.00	
Plan des infrastructures (report)	11'800.00	
Connexion réseau Mézières au réservoir de La Pâla (report)	350'000.00	52'500.00
Frais pour le plan d'aménagement local	60'000.00	
Pose hydrante au Montjoret	52'900.00	30'150.00
Bouclage des 2 réseaux d'eau en Mottex	182'800.00	77'000.00
Taxes de raccordement		4'000.00
PROTECTION DES EAUX		
Remboursement taxes épuration terrains déclassés (report)	32'000.00	
Pose collecteurs sous chemin piétonnier (report)	52'000.00	
Gainage conduites sous route cantonale	17'000.00	
Mise en séparatif sous chemin piétonnier Vugy	166'000.00	
Taxes de raccordement EU	5'750.00	
FINANCE ET IMPÔTS		
Vente de terrain (report)		242'500.00
Récapitulatif	1'305'100.00	411'900.00
Excédent de charges	893'200.00	

Remplacement fenêtres école de Berlens - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

Les fenêtres de l'école sont encore en bois à doubles vitrages et sont attaquées.

Aménagement chemin piétonnier - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Suite à une demande citoyenne, le chemin piétonnier se fera jusqu'à la Jambonnière, inclus le goudronnage depuis l'intersection de Berlens jusqu'à l'immeuble en dessus du Château.

Réfection chemin du Tremblex - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Tout est attaqué, il faut refaire la route complète avant de devoir investir de plus gros frais.

Aménagement trottoir - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Silvio Keller

Les travaux sont déjà effectués, dus à la pose du phono absorbant. Nous avons dû déplacer des passages piétons, certains n'étaient plus aux normes, regoudronner les arrêts de bus et faire un rehaussement pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

La facture sera payée l'année prochaine, sans intérêt.

Pose d'une hydrante au lieu-dit Montjoret - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Explication des subventions AF (améliorations foncières) : nous avons fait une demande de subventions et nous recevrons 57% pour tout ce qui est purement agricole et 14% pour ce qui est collectif, donc uniquement communal.

La ferme Denis Golliard doit se raccorder au réseau d'eau communal. La meilleure solution est que la commune prenne en charge la traversée de la route cantonale et pose une hydrante qui pourra servir à 3 exploitations agricoles : Christian et Frédéric Dumas, Philippe Gabriel et Denis Golliard. La famille Golliard prend à sa charge les 800 mètres de conduite. La famille Dumas ayant déjà posé un tube sous la route, nous économiserons 25'000.-.

Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

Connexion des 2 réseaux d'eaux en Mottex - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

L'idée est de faire une liaison entre le réseau du GAGEC et le réseau de Romont pour plusieurs raisons :

- L'eau stagne dans une conduite de 1 kilomètre, car il n'y a qu'une seule consommatrice au bout. Cela peut devenir un problème sanitaire. Une fois par mois, cette conduite est purgée pour éviter ce problème. La solution serait cette liaison pour purger ce bras de conduite.
- Une demande de raccordement au réseau de la part de Philippe Python depuis 5 ans est toujours en attente.
- Une borne hydrante avec peu de pression va être abolie par Romont.
- Romont va revoir son règlement sur les eaux l'année prochaine, ce qui va très probablement engendrer une augmentation du prix de l'eau. La commune de Mézières étant copropriétaire du Gagec, cette eau coûte 30% moins cher. L'idée serait de faire passer le plus d'eau possible du Gagec dans le réseau de Mézières et serait une sécurité en cas de problème avec le réseau de Romont.

Gainages sous route cantonale - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Après visionnage caméra, on s'est rendu compte que 3 tronçons sont en mauvais état. Nous étions pris par le temps pour le faire à ciel ouvert. Une solution bon marché existe et fonctionne bien, c'est le gainage de ces 3 tronçons.

Mise en séparatif sous le chemin piétonnier - Financement : Liquidités ou emprunt si nécessaire.

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Le problème principal est le sous-dimensionnement de la conduite des eaux claires, avec 5 immeubles à venir dans le quartier et la conduite est en mauvais état.

Sur 9 communes, Mézières est la commune qui utilise le moins de séparatif dans le réseau d'eau. C'est un devoir pour la commune de proposer à l'assemblée cette mise en séparatif lorsqu'une route doit être ouverte. Envoyer de l'eau claire à le Step coûte très cher.

Questions des citoyens

M. Cédric Margueron : Concernant les fenêtres de l'école de Berlens, d'après les documents transmis, le montant était de 28'000.-. Maintenant, il n'est plus que de 15'000.-.

M. Raemy : Des objets tomberont dans le budget de fonctionnement. Dans les investissements, il n'y a plus que les fenêtres pour un montant de 15'000.-.

Comme il n'y a pas d'autres questions, M. le Syndic passe la parole au Président de la Commission financière, M. Denis Davet.

2.3 Rapport de la Commission financière

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le 12 et le 26 novembre, ainsi que le 3 décembre 2018 en vue de l'étude des budgets 2019. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil communal, complétés par les informations de Monsieur le Syndic, de Monsieur le vice-syndic et

de Monsieur Girardin, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 11 décembre 2018.

1. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 présente un total de charges de 3'779'413.75 frs et un total de produits de 3'620'968.00 frs, d'où un excédent de charges de 158'445.75 frs. L'excédent de charges représente 4.38 % du total des produits. L'évolution négative du budget 2019 par rapport au budget 2018 est due à l'augmentation des charges liées du chapitre 2, enseignement et formation, d'environ 142'000.00 frs ; du chapitre 4, santé, d'environ 67'000.00 frs et du chapitre 5, affaires sociales, d'environ 17'000.00 frs soit un total de 226'000.00 frs.

Cette augmentation est due en partie au retour à la normale de l'apport de la commune de Siviriez dans le pot commun des associations de communes concernées.

2. Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2019 prévoit de nouveaux investissements pour un montant de 655'700.00 frs. Les reports représentent un montant de 649'400.00 frs, d'où un total de charges de 1'305'100.00 frs. Les produits sont inscrits pour 411'900.00 frs, dont 295'000.00 frs reportés. L'excédent de charges est de 893'200.00 frs.

3. Commentaires

La Commission financière rappelle que le budget de fonctionnement, par principe, doit être équilibré (article 87 al. 3 LCO). Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts. Au regard des trois dernières années comptables qui ont vu des résultats réjouissants, la Commission financière admet pour l'année 2019 le budget de fonctionnement tel que présenté, mais demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ce résultat négatif ne se confirme pas dans les comptes 2019.

La Commission financière commente et préavise le budget d'investissement par rubrique :

Objet 1 : remplacement fenêtres école de Berlens.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet estimé à 15'000.00 frs.

Objet 2 : Chemin piétonnier Pré du Château — La Jambonnière.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à 157'000.00 frs.

Objet 3 : Aménagement trottoirs, bordures abris de bus.

La Commission financière prend note de la réalisation et de la facturation de cet objet dans le cadre de la pose du nouveau revêtement sur la route cantonale. Elle émet un préavis positif afin de se mettre en conformité avec l'article 90 LCO.

Objet 4 : Réfection route du Tremblex.

La Commission émet un préavis positif pour cet objet devisé à 25'000.00 frs.

Objet 5 : Pose hydrante Monjoret + traversée route cantonale.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet estimé à 52'900.00 frs bruts. Elle prend note du montant de la subvention prévue de 30'150.00 frs.

Objet 6 : Bouclage 2 réseaux d'eau en Mottex.

Cet objet devisé à 182'800.00 frs bruts avec une subvention prévue de 77'000.00 frs peine à convaincre la Commission financière du fait de son coût, de son urgence relative, voire de sa réelle utilité pour le réseau d'eau de la commune. Cette dépense viendrait également s'ajouter dans le chapitre 700, Approvisionnement en eau, à l'investissement de 297'500.00 frs nets décidé il y a à peine 8 mois lors de l'assemblée du 16 avril 2018. Pour ces raisons, la Commission financière émet un préavis négatif pour cet objet.

Objet 7 : Gainage conduites sous route cantonale.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à 17'000.00 frs. Elle pense toutefois que ce type d'objet tient plus de l'entretien courant donc du fonctionnement que de l'investissement.

Objet 8 : Mise en séparatif sous chemin piétonnier.

La mise en séparatif de la commune de Mézières est un serpent de mer qui pourrait se chiffrer en plusieurs millions de francs d'investissements pour la collectivité, investissements dont les charges financières et d'amortissement retomberaient automatiquement sur l'utilisateur, qui de plus devrait engager des frais d'infrastructure pour son propre logement afin de procéder à la séparation des eaux. Le Conseil communal, pressé par l'association de communes concernée, profite de certains travaux pour poser des collecteurs en attente. L'objet présenté répond à cette logique. La Commission financière estime que profiter de ces travaux pour mettre un tuyau sous

la route n'est pas prépondérant, le tuyau peut aussi se mettre sur le côté ultérieurement. Dans l'attente, la mise en séparatif de la commune devrait faire l'objet d'une réflexion globale et d'une volonté populaire exprimée en connaissance de cause. Pour ces raisons la Commission financière émet un préavis négatif pour cet objet devisé à 166 000.00 frs.

Conclusion :

Les budgets 2019 de la commune de Mézières ont, plus qu'à l'habitude, amené beaucoup de discussions entre le Conseil communal et la Commission financière avec au final des avis divergents sur deux objets soumis aux investissements. Il n'y a pas lieu de voir ici une quelconque tension entre les deux institutions, il s'agit uniquement de respecter la législation ou, en toute indépendance, le Conseil communal propose, la Commission financière étudie et préavise pour que l'assemblée communale puisse, au final, décider de manière éclairée.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité et son ouverture à répondre à toutes nos questions.

Y a-t-il des questions ? Non.

2.4 Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est accepté à la majorité (3 abstentions).

2.5 Approbation du budget d'investissements

Remplacement des fenêtres de l'école de Berlens

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à l'unanimité.

Aménagement du chemin piétonnier

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à la majorité (2 abstentions).

Réfection du chemin du Tremblex

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à l'unanimité.

Aménagement des trottoirs et abri bus

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à l'unanimité.

Pose d'une hydrante au lieu-dit Montjoret

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à la majorité (2 abstentions).

Connexion des réseaux d'eau de Berlens et Mézières

Au vote à main levée, cet investissement est refusé à la majorité (24 abstentions).

Gainage des conduites

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à l'unanimité.

Mise en séparatif

Au vote à main levée, cet investissement est accepté à la majorité avec 25 abstentions.

3. Approbation de l'organe de révision pour la période 2019-2021

La loi cantonale nous oblige à réviser nos comptes par un organe certifié et accrédité. La loi nous permet de reprendre la même fiduciaire une 2^{ème} période consécutive, à savoir la fiduciaire Butty à Ursy.

Il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Au vote à main levée, l'approbation de l'organe de révision pour la période 2019-2021 est acceptée à la majorité (1 abstention).

4. Informations concernant nos écoles

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Dans la presse, beaucoup d'articles sont parus et il y a beaucoup de questions chez les parents. Pour clarifier la situation, nous avons invité la DICS à venir présenter cette problématique. Et nous accueillons ce soir M. Sylvain Lang, notre inspecteur scolaire pour le district.

La parole lui est cédée.

Après les salutations d'usage, M. Lang précise qu'il donnera des informations générales sur l'école.

Qu'est-ce qu'une école en 2018 ? Pourquoi ces changements dans les cercles scolaires ?

Le fonctionnement de l'école a changé. L'enseignement, son contenu, ses méthodes ont changé.

L'école est devenue un établissement avec un directeur (responsable d'établissement), responsable de la conduite pédagogique et du personnel.

Un nouveau plan d'études, le plan d'étude romand, a été mis sur pied, ainsi qu'une harmonisation au niveau helvétique depuis 2010. D'où une nouvelle organisation scolaire avec une nouvelle loi scolaire.

L'école a d'autres missions qu'auparavant : préparer l'enfant, futur citoyen, à s'intégrer dans la société et permettre à l'enfant de réaliser son potentiel.

L'enseignement est devenu un travail d'équipe. L'enseignement actuel est devenu complexe, car il y a de plus en plus de situations particulières, avec des types d'enfants différents. Le métier de l'enseignant est de s'adapter le plus possible aux élèves qui ont un profil particulier. C'est tellement complexe que tout seul, un enseignant n'y arrive pas, il a besoin d'une structure qui l'encadre.

La pédagogie moderne implique des collaborations étroites entre enseignants. L'encadrement est de meilleure qualité pour les enfants, mais aussi pour les enseignants.

Il faut une taille minimum pour qu'une équipe scolaire fonctionne : soit 8 classes, 1 classe par degré. Pour Mézières, il n'y a pas assez d'enfants pour réaliser 8 classes de façon durable.

Le rôle de la commune reste au niveau des transports et des bâtiments, mais aussi de l'accueil extra-scolaire.

Le rôle des parents est d'être présents pour l'enfant et de l'encourager.

Le futur des enfants de Mézières : Ils iront à Romont.

Le Conseil d'Etat surveille ce qui se passe. Au besoin, la DICS saura intervenir s'il y a des difficultés qui devaient persister entre les communes.

Le Conseil des parents : M. Lang explique cette nouvelle structure et encourage les parents à l'utiliser pour toutes les questions d'organisation et de fonctionnement de la future école.

M. Raemy remercie M. Lang et donne la parole à M. Majcherczyk pour présenter le conseil des parents de Mézières.

M. Majcherczyk explique la façon dont s'est passé l'élection et présente les 2 personnes ayant intégré ce conseil. Il s'agit de Mmes Oriane Perroud et Delphine Baudois. Le conseil communal les remercie de leur engagement, elles sont très actives.

Il y a déjà eu une amélioration de la sécurité aux abords de l'école dans les villages et une 1^{ère} ligne de Pédibus est mise sur pied. Il précise que les parents doivent donner leurs questions à ces 2 mamans, afin qu'elles puissent être traitées lors des séances du conseil des parents.

Quelques questions ?

La parole est tout d'abord donnée aux 2 membres du conseil des parents

On parle toujours de Romont, mais a-t-on d'autres possibilités de se rapprocher d'autres villages. Peut-on encore stopper cette centralisation ?

M. Lang : non. La position géographique et le nombre des élèves laissent très peu de marge de manœuvre, voire aucune. Et la convention a été approuvée et signée, elle a force de loi et elle a un délai de résiliation de 2 ans.

Comment allez-vous assurer la sécurité des enfants dans le bus TPF, ainsi qu'autour des écoles, avant, après l'école, à la récréation, avec autant d'élèves ?

M. Lang : Dans le bus, les enfants sont sous la responsabilité de la commune. On a une certaine expérience, car une grande quantité d'enfants dans ce canton prennent des bus. Exemple Ursy : la commune a construit un arrêt de bus exprès pour l'école. Du moment que les enfants sortent du bus, ils sont dans la cour. Et 10 minutes avant et 10 minutes après, les enfants sont sous la responsabilité de l'école. Nous avons des enseignants qui sont chargés de surveiller les enfants à la sortie du bus. J'invite le conseil des parents et un jour on va dans n'importe quel village où il y a des transports d'élèves et on prend le bus avec les enfants et on regarde comment ça se passe, ce qu'il est possible de faire, même avec les tous petits.

M. Hugues Perroud : On ne peut pas comparer notre situation avec Ursy, on n'a pas la même chose. On a Romont avec un Cycle d'orientation droit à côté, avec plus ou moins 1000 gamins qui ont 13 ans et plus avec aussi leurs problèmes. Aujourd'hui, on n'a pas de réponse. Vous nous dites il faut venir, mais est-ce que c'est à nous d'aller vers vous ou c'est plutôt à l'instruction publique de venir vers les parents des villages pour pouvoir apporter des solutions. Parce que nous demandons des solutions, mais on a peu d'informations. On nous dit tout va bien, la stratégie est claire au niveau de l'état. Mais aujourd'hui il n'y a pas de stratégie. On construit et on regarde les problèmes après. Pourquoi on ne fait pas une stratégie globale, avoir une vision globale et après on construit le bâtiment.

M. Marc Tissot-Daguette : Le processus est lancé, sans faire de plan. Et on verra bien ce qui va arriver. On essaie d'arrondir les angles, mais du concret aujourd'hui, il n'y a rien.

M. Lang : La stratégie existe et on l'applique dans tous les cercles scolaires. Ce qui reste à régler, ce sont des éléments logistiques. Mais la stratégie de créer un cercle scolaire en réunissant suffisamment d'enfants et d'enseignants au même endroit, elle est posée. Et dès que la construction du bâtiment commence, on met en marche tout le processus qui va permettre d'y amener les enfants.

Mme Natacha Tissot-Daguette : Mais il n'y a pas la même sécurité à Romont qu'Ursy par exemple.

M. Lang : Il faudra développer plus de sécurité.

M. Raemy : On n'a pas le choix. Billens-Mézières, ce n'est pas possible, car il n'y a pas assez de classes. Ce sera à nous d'étudier les transports pour que nos enfants soient le mieux transportés possible, pas mélanger les tous petits avec les tous grands. Il faudra revoir les arrêts de bus. Nous regarderons avec le conseil des parents pour organiser tout ça.

Une Maman : C'est que les bus sont déjà bondés, les enfants du CO sont déjà debout. Alors mettre en plus des enfants de 4 ans dans ce bus, c'est ce qui fait peur aux parents. Il faut un bus à part.

Martin Stern : Je pensais avoir plus d'informations sur le projet concret d'école à Romont. Quelle est l'influence de la commune de Romont? Quelle est l'influence de la commune de Mézières et de celle de Billens?

M. Raemy : On ira très certainement en Bouley. Mais est-ce que le CO sera d'accord, c'est un grand point d'interrogation. Romont fait appel à 4 architectes pour dessiner quelque chose. Et nous, d'entente avec M. Lang et M. le Préfet, Mézières a demandé d'être partenaires à 100% dans la commission de construction. Dès le départ, on veut être des partenaires et pas uniquement des locataires.

M. Cédric Margueron : Quelle est la vision en termes de délai ?

M. Raemy : On m'a répondu que pour les 4 prochaines années, on restait dans nos murs.

M. André Baudois : Aujourd'hui, on a 2 personnes représentant la commune au conseil des parents avec des voix consultatives. Mais au final, dans le fonctionnement de cette structure, quel sera leur rôle ? On veut bien aider, mais finalement, c'est Romont qui décide.

M. Lang : Le conseil des parents a plusieurs rôles. Il est le porte-parole des parents. Et il s'occupe de tous les aspects qui ont un impact dans la vie de l'école.

M. Johannes Hummel : Mézières pourrait quitter le cercle scolaire qui vient d'être créé dans 2 ans? Car il y a pleins de constructions.

M. Lang : Oui, mais il faut un plan B.

M. Raemy : On ne peut pas se baser sur les nouvelles constructions. On ne peut pas dire que dans 5 ans il y aura peut-être 20 enfants de plus.

M. Hummel : L'école est projetée pour combien d'élèves à Romont?

M. Lang : 640 élèves.

M. Hummel : Et si tout à coup, dans 2 ou 3 ans, Mézières dit on veut sortir du cercle scolaire, parce qu'il y aura 150 élèves, vous vous trouvez à Romont avec une école avec 500 élèves et qui a été construite pour 650 enfants.

Mme Delphine Baudois : Il y a un côté émotionnel très fort. Est-ce que les enfants de Mézières seraient ensemble à l'école, dans les mêmes classes?

M. Lang : C'est la compétence du responsable d'établissement de répartir les élèves dans les classes. C'est une bonne question qui méritera d'être discutée en conseil des parents.

M. Raphaël Laederach : Le canton peut imposer certaines choses. La grande question, c'est le choix de l'emplacement de l'école qui aujourd'hui crée un gros problème. Avant vous parliez du règlement de la balançoire, de la cour d'école. C'est certainement un geste, mais c'est un peu comme Macron, ça ne répond pas à la question du citoyen. Quelle est la force de la commune de Mézières et de la commune de Billens par rapport au choix de l'emplacement de l'école future ? Le 1^{er} emplacement a été abandonné pour x raisons, mais il était quand même né plus ou moins d'un consensus entre les communes où les communes partenaires avaient choisi, fait des propositions. Il faut que les 2 petites communes soient entendues et écoutées, parce que pour moi, c'est une aberration de mettre 600 enfants d'école primaire à côté d'un CO. Y a presque nulle part ailleurs ça en Suisse Romande. Bulle l'expérimente. La police est présente le matin, à midi, est présente à 1 heure et est présente à 16h. Pour moi, le problème il est là. Et c'est là que vous devez réagir et qu'on attend une position du canton. Et je m'excuse, mais le canton ne fait pas son travail actuellement, laisse Romont mener par le bout du nez parce finalement on est dans un conflit de personnes, entre 2 syndicatures différentes et nous, on se retrouve ballotés à gauche et à droite. On doit avoir un mot à dire sur l'emplacement futur de cette école, pour laquelle on paiera à hauteur de 25 ou 30%. Le jour où on saura où l'école est, on aura le temps de discuter où sera l'arrêt de bus, comment on assurera la sécurité des enfants et on espère pouvoir trouver des réponses. Le choix de la mettre en dessous du CO est une aberration. Il y a assez d'autres endroits, la Condémine, en ville de Romont ou ailleurs peut-être sur des terrains propres aux 2 petites communes. Là, il faut des réponses. Il faut que le Conseiller d'Etat se déplace. Il faut une stratégie, car c'est 2 petites communes qui vont avec une ville, ce qui sauf erreur s'est fait rarement et les enjeux sont un peu différents qu'Ursy où c'est calme. Là, c'est la campagne qui va à la ville et qui amène d'autres questions et d'autres interrogations avec un aspect émotionnel qui n'est pas à négliger. Quel est le poids de la commune dans le choix et la décision de l'emplacement?

M. Raemy : Rien. Romont n'a pas besoin de nous. Fribourg a imposé Mézières et Billens. On n'est pas considéré.

M. Laederach : L'Etat doit avoir un rôle d'arbitrage ou d'harmonisation qui est important et il ne joue pas son rôle aujourd'hui.

M. Emmanuel Baechler : Billens et Mézières, ce n'est pas suffisant?

M. Majcherczyk : On a pris les chiffres mais on n'arrive qu'à 7 classes et on n'est pas contigu.

M. Raemy : On attend une réponse de la préfecture pour savoir si on sera partenaires ou pas. En tout cas, on mettra tout en œuvre pour réussir dans cette opération, mais ce n'est pas facile.

M. Raemy remercie M. Lang d'être venu ce soir et d'avoir mis du temps à disposition.

5. Divers

Cabane forestière

La parole est donnée à M. Keller : Une nouvelle construction est projetée. On a soumis le projet à M. Rossier, qui nous autorise 80 m² (actuellement, la cabane fait 60 m²). On est en forêt, on n'a donc pas tous les droits. On proposera un projet à l'assemblée de l'année prochaine.

Fibre optique

La parole est donnée à M. Majcherczyk

80 personnes doivent s'engager et s'abonner. Pour l'instant, il y a 58 personnes. Il manque donc encore une vingtaine de personnes.

M. Majcherczyk en profite pour ajouter qu'un conseil des parents est mis sur pied au CO. L'annonce se trouve sur le site internet de la commune pour les parents intéressés.

Eclairage public

Pour des raisons d'écologie et d'économie, la commune regarde pour éteindre l'éclairage public pendant la nuit.

Questions - Parole aux citoyens

M. André Baudois : Le PAL en est par quoi ?

Mme Monique Morel : La société Archam, en charge du PAL, s'est remise à l'ouvrage pour la partie non encore approuvée. La mise à l'enquête devrait se faire fin janvier ou au printemps. Fin 2019, s'il n'y a pas trop d'opposition, il devrait être en vigueur. Les oppositions qui bloquaient l'avancement du PAL ont été levées.

M. Cédric Margueron: Lors de la dernière assemblée, j'avais posé la question de savoir quand serait réalisé le chemin piétonnier qui va jusqu'à la laiterie. On m'a répondu que ce serait réalisé fin 2018.

M. Raemy : On a reçu l'autorisation il y a 1 semaine. Les travaux devraient commencer début de l'année prochaine, l'entreprise Gobet ne pouvant débiter ce mois.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie particulièrement tout le personnel communal pour le travail effectué tout au long de l'année, les membres de toutes les commissions. Un merci spécial à la caissière et secrétaire, ainsi qu'au Conseil communal pour le travail et l'excellente collaboration. Il remercie les tenanciers de la Parqueterie. Le Conseil communal souhaite un Joyeux Noël, présente tous ces vœux pour 2019 et invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

Assemblée clôturée à 21h35.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy